
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance
du 13 mars 2026

et approuvée par l'Autorité supérieure
en date du 20 avril 2026

ayant comme sujet

« Règlement-taxe relatif au service Repas sur roues ; adaptation ; décision »

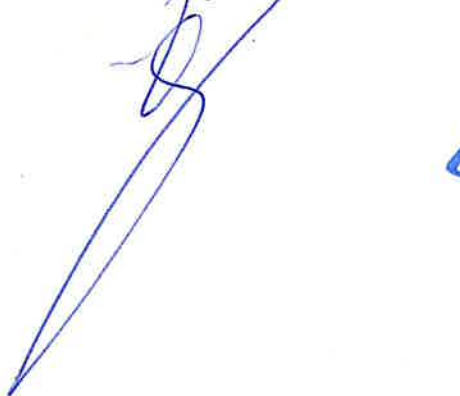
a été publiée et affichée le 22 avril 2026

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

